



CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION

Pour tout changement de fréquentation, un préavis de 2 semaines est requis.

Je désire vous aviser que mon enfant : _____
(nom de l'enfant)

Ne fréquentera plus : Service de garde Dîneur Marcheur

à partir : _____
(indiquez la date jour/mois/année)

La date du _____ sera sa dernière journée de fréquentation
(indiquez la date jour/mois/année)

À partir du : _____
(indiquez la date jour/mois/année)

Mon enfant fréquentera : Service de garde Dîneur Marcheur

N.B: Le statut dîneur est donné à un enfant qui fréquente l'école pour les dîners seulement et ne fréquente pas le service de garde
Le statut marcheur est donné à un enfant qui dîne à l'extérieur de l'école et ne fréquente pas le service de garde
Le statut service de garde est donné à un enfant qui fréquente le service de garde (2 périodes par jour trois jours minimum, inscription 5 jours)

**Le changement doit être approuvé par le technicien du service de garde ----- Initiales
ainsi que l'agent de bureau ----- Initiales et la secrétaire ----- Initiales avant de prendre
effet. Un des trois employés mentionnés ci-dessus communiquera avec vous en personne ou
téléphone au numéro : _____ pour confirmer le
changement.**

(indiquez le numéro où on peut vous rejoindre durant la journée)

Signature du parent

Date